



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 757 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 757 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	15 janvier 2018
Présentation du projet de règlement	15 janvier 2018
Avis public annonçant l'adoption du règlement	16 janvier 2018
Adoption du règlement	5 février 2018

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 6 février 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier